

CDEN du 16/09/2020

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

LES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département du Nord prend en charge le transport scolaire des élèves et étudiants reconnus en situation de handicap (notés ESH) par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il a opté pour l'organisation du transport de ces élèves au moyen de 4 modalités :

- l'utilisation de manière autonome des transports en commun ;
- l'utilisation des transports en commun avec l'accompagnement d'une tierce personne dont l'abonnement est pris en charge ;
- l'indemnisation kilométrique pour l'utilisation d'un véhicule personnel ;
- la mise en place d'un petit véhicule collectif (adapté ou non) par un prestataire pour les élèves qui n'ont pas la capacité de se déplacer selon les trois solutions précédentes et la possibilité de se faire financer un transport ambulancier.

Un nombre d'usagers stable après deux années de baisse

Pour l'année scolaire 2019-2020, 3063 demandes de prise en charge ont été formulées et **2763 demandes ont été accordées** ; les 303 refus concernent notamment des enfants qui ne sont plus reconnus en situation de handicap par la MDPH (209 élèves) ou qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La prise en charge de ces élèves a été réalisée, en fonction des modalités proposées, de la manière suivante :

TRANSPORT DEPARTEMENTAL ANNEE SCOLAIRE 2019-2020						
(du 2 septembre 2019 au 13 mars 2020 soit 7 MOIS)						
MODALITES	Transport en commun	Transport accompagné	Indemnisation kilométrique	Transport en petits véhicules	Transport ambulancier subrogé	TOTAUX
Nombre d'élèves bénéficiant d'une prise en charge	592 (+36%)	36 (0%)	149 (0%)	1983 (-10,4%)	3 (+1,5%)	2763 (-8,43%)
Coût de l'année scolaire 2019/20	54 443€	8010€	97 570€	6 027 000€	26 969€	6 213 992€
Coût moyen à l'élève sur 7 mois	92€	365€	654€	3039€	8989€	2250 €

La population bénéficiant d'une prise en charge se définit en 4 catégories.

Pour l'année scolaire écoulée, elle se répartit comme suit :

- Elèves d'école primaire : 1 316 enfants (en 2018/19 : 1 406 élèves), soit 47 % du total
- **Collégiens : 988 élèves** (en 2018/19 : 991 élèves) **soit 36% du total**
- Lycéens : 414 (en 2018/19 : 370 élèves, en hausse de 12%), soit 15% du total
- Post-Bac : 44 (en 2018/19 : 29 étudiants), soit 2% du total

- 80,5% des prises en charge sont réalisées pour des établissements d'enseignement public

Seulement 2 recours ont été formulés par les familles.

Bilan de la période de déconfinement (du 12 mai au 04 juillet 2020)

Répondant aux décisions présidentielles de déconfinement par étapes et aux modalités gouvernementales de reprise de la scolarité des élèves sur les mois de mai et juin 2020, le Département a contacté l'ensemble des élèves en situation de handicap (public prioritaire) transportés sur chacune des phases.

- **Du 11 au 31 mai 2020** : les écoles primaires ont été appelées à rouvrir leurs portes afin que les élèves, sur le principe du volontariat des familles, retournent en classe.
 - Près de 1200 familles ont été contactées par le Département afin de connaître leur volonté
 - Le Département dessert 359 écoles primaires
 - Seulement **139** familles ont accepté de scolariser leur enfant en présentiel et ont bénéficié du transport départemental sur cette période
- **Entre le 1^{er} et le 22 juin 2020** : les collèges et les lycées rouvrent leurs portes dans les mêmes dispositions que les écoles
 - 1072 familles de collégiens et lycéens ont été contactées par le Département
 - Le Département dessert 205 collèges et 157 lycées
 - **158** familles ont accepté d'envoyer leur enfant au collège et lycée et ont bénéficié du transport départemental
- **A compter du 22 juin 2020** : scolarisation obligatoire pour tous les écoliers et collégiens
 - Le Département a commandité le transport à ses prestataires pour l'ensemble des élèves concernés ; soit 917 écoliers, 458 collégiens et 155 lycéens, soit 1530 élèves nordistes en situation de handicap
- **Suite à la liquidation judiciaire d'un des prestataires le 05 avril 2020** (la société VORTEX), le Département n'a pas pu prendre en charge le transport des 727 élèves concernés mais a proposé un dédommagement financier aux familles qui prendraient elles-mêmes en charge la scolarisation en présentiel de leur enfant. De nouveaux transporteurs seront attributaires des marchés concernés pour la rentrée de septembre 2020.

TRANSPORT DEPARTEMENTAL DEPLOYE			
(données au 24 juin 2020)			
Phases de déconfinement	Ecoles primaires	Collèges	Lycées
Du 11 au 31 mai	139 (15%)	/	/
Du 1 ^{er} au 22 juin	254 (28%)	115 (25%)	43
Du 22 juin au 4 juillet	917 (100%)	458 (100%)	155 (100%)

Les conditions sanitaires de transport n'ont pas permis aux prestataires de prendre en charge la totalité des élèves, 133 n'ont pas disposé d'un transport dès le 22 juin faute de véhicules suffisants. Le transport des élèves les plus éloignés de leur établissement a donc été priorisé. Les familles dont les enfants ne pouvaient bénéficier d'un transport se sont vus proposer une indemnité. Toutefois, au regard du nombre de revirements des familles et compte tenu du nombre de places libérées, ces élèves ont finalement pu être pris en charge pour partie.